

JUSSAC, le 14 Janvier 2021



Fédération Française de la Retraite Sportive
Comité Départemental du CANTAL

RETRAITE SPORTIVE de la
VALLEE DE L'AUTHE
Mairie de JUSSAC 15250

LA RERAITE SPORTIVE DE LA VALLEE DE L'AUTHE

Vous propose :

Cette année, le choix du séjour va permettre à tous ceux et celles qui aiment marcher de profiter de ce voyage. Il se déroulera sur le Bassin d'Arcachon pour un séjour de 6 jours au V.V. F avenue Edouard Branly CLAUQUET 33950 LEGE CAP FERRET

Les seules difficultés de ce séjour seront : la montée à la Dune du PILAT et celle du phare.

Hébergement : En chambre double. Lits faits à l'arrivée et linge de toilette fourni.

Durée du séjour : 6 jours / 5 nuits

Formule : Pension complète, vin et café inclus

Ce séjour se déroulera du **13 au 18 Septembre 2021**

Prix : **446€** par personne comprenant :

L'hébergement, les 2% de la FFRS, le transport, la taxe de séjour, les visites (la promenade en bateau du dernier jour en compte par les reliquats des séjours précédents et de la gratuité de de cette année) ainsi que l'assurance annulation.

(Annulation sur présentation de justificatifs).

Le prix du séjour vous est proposé sur la base de 40 personnes maximum 44.

Le prix pourra évoluer en + ou -, en fonction du nombre d'adhérents.

A ce prix qui sera réglé, en chèques, il conviendra d'ajouter 5€ en liquide pour les pourboires (chauffeur et service).

PROGRAMME

Départ : **Lundi 13 septembre d'AURILLAC 7 heures** (Repas de midi non compris) prévoir pique-nique.

Nous pourrions pique-niquer dans le cloître de **SAINT EMILION** et visiter **LA VILLE** avant de se rendre à **LEGE CAP FERRET**

Mardi 14 : Randonnée : le matin à partir de la chapelle Algérienne.

L'après-midi visite du phare, puis tour de la pointe du CAP FERRET

Mercredi 15 : Sortie à la journée :

Le matin : Visite d'ARCACHON, possibilité de temps libre pour faire du lèche vitrine pour ceux qui le désireront.

Pique- nique aux abords de la DUNE du PILAT.

L'après-midis randonnée sur la DUNE DU PILAT.

Jeudi 16 : Randonnée : le matin à partir du lac de LEGE où nous remonterons le canal

L'après-midi balade le long de LEYRE. Départ à partir des PLASSOTS

Vendredi 17 : Le matin visite commentée sur le travail ostréicole à PERAILLAN suivie d'une dégustation

d'huîtres + 1 verre de vin blanc (possibilité de crevettes ou de pâté pour ceux qui n'aimeraient pas les huitres) .

L'après-midi Découverte d' ANDERNOS. Possibilité de rentrer à pied au village vacances pour les plus courageux et profité du littoral.

Samedi LE RETOUR à AURILLAC S' EFFECTUERA APRES LE REPAS (heure à définir avec l'autocariste)

Le matin Promenade en bateau autour de la cabane TCHANQUEE

Ce programme vous est donné à titre indicatif. Les organisateurs se réservent la possibilité de le modifier sur place, notamment en fonction de la météo.

ATTENTION : le nombre de places est prévu pour 40 minimum, maximum 44 personnes. Les inscriptions seront enregistrées par ordre d'arrivée (réservé en priorité aux adhérents jusqu'au 31 mars) Les personnes extérieures qui souhaitent s'inscrire seront mises sur la liste d'attente et prises en compte à partir du 1 Avril.

Le séjour sera réglé par 3 chèques

à l'ordre de la retraite sportive de la vallée de l'AUTHRE

Deux chèques de 150 € par personne seront remis à l'inscription, ainsi que le contrat de vente et le bulletin d'assurance complétés

- Le 1^e chèque sera encaissé à l'inscription
- Le 2^e chèque sera prélevé le 15 avril 2021 : 150€ par personne

Le montant du solde, ajusté en fonction du nombre de participants + 5€ en liquide pour les pourboires

vous sera réclamé avant le 15 juin 2021

Documents à remettre à Dominique LEGUILLON ou Gérard ROUSSEL avec les règlements.

Les personnes souhaitant une chambre seule doivent se manifester à l'inscription

Prix de la nuit 13 € soit 65 € en plus pour le séjour (en fonction des possibilités du VVF)

BULLETIN D'INSCRIPTION SEJOUR LEGE CAP FERRET

NOM :

NOM :

PRENOM :

PRENOM :

N° LICENCE

N° LICENCE :

Nb DE PERSONNE : X 446.00€ =

.....€

CHAMBRE SEULE : X 65.00€ =

.....€

TOTAL SEJOUR

=.....€

POURBOIRE X 5.00€

€

Souhaitez-vous déguster des huitres OUI NON

Préfère des crevettes ou du pâté OUI NON

**Bulletin d'assurances optionnelles « Annulation et interruption de séjour » et
« Assurance Bagages »**

Toutes les assurances doivent être souscrites et réglées au même moment que le séjour.

Aucune demande de souscription d'assurance ne sera prise en compte après inscription et règlement du séjour.

La date du début de la couverture « assurances optionnelles » est celle de votre inscription effective au séjour.

Formulaire à retourner complété et signé à votre association organisatrice que vous preniez ou non l'assurance.

Dans le cas d'une souscription, le contrat prend son effet à la date de sa signature.

*Dans le cas d'une annulation effective, prendre contact avec la structure organisant le séjour (Club ou CODERS ou CORERS)
pour la démarche à suivre.*

Assureur FFRS et structures affiliées :

Responsabilité civile professionnelle	Mutuelle Saint-Christophe assurances	n° sociétaire FFRS : 0000699723
Assurance « Annulation et interruption de séjour »	Mutuaide	n° sociétaire FFRS : 4059
Assurance « Bagages »	Mutuaide	n° sociétaire FFRS : 4060

Participant(e)		N° licence FFRS :	
Nom :	Prénom :		Né(e) le :
Adresse :			
Code postal :		Ville :	
Tél. domicile :		Tél. portable :	
Mail :			
Destination :			
Date d'inscription au séjour :			
Date de début du séjour :		Date de fin de séjour :	

Je souscris l'Assurance « Annulation et interruption de séjour »

Informations sur les garanties et la franchise appliquée : voir le tableau au verso

2,95 % du prix du voyage : soit ... 4.33... 5.8... €... x (2,95/100) = 12.42 €

Je ne souscris pas l'Assurance « Annulation et interruption de séjour »

Je souscris l'Assurance « Bagages » :

Informations sur les garanties et la franchise appliquée : voir le tableau au verso

France

(y compris DROM-PTOM, Union Européenne, Andorre, Monaco, Suisse, Norvège et Islande)

0,53 % du prix du voyage : soit x (0,53/100) = €

Monde

0,63 % du prix du voyage : soit x (0,63/100) = €

Je ne souscris pas l'Assurance « Bagages »

Total des assurances optionnelles €

Je déclare avoir pris connaissance des informations concernant les assurances souscrites :

En club

Sur le Site Internet de la FFRS

et je joins le montant correspondant à cette déclaration. —

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites à ce formulaire. Elle vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant. Toutes les informations sont obligatoires pour que votre contrat puisse être effectif. Conformément à l'article L112-2-1 du Code des Assurances, si vous justifiez d'une garantie antérieure pour l'un des risques couverts par cette nouvelle assurance souscrite, vous avez la possibilité de renoncer sans frais à cette assurance dans un délai de 14 jours à compter de sa conclusion tant qu'aucune garantie n'a été mise en œuvre.

Fait à : Le :

Signature du (de la) participant(e) :

Tableaux de garanties

Assurance « Annulation et interruption de séjour »

GARANTIES D'ASSURANCE	PLAFOND
1/ ANNULATION <ul style="list-style-type: none"> - Annulation pour motif médical (A1) <ul style="list-style-type: none"> ✓ Maladie grave, accident, décès ✓ Rechute ou aggravation d'une maladie préexistante ✓ Complication de grossesse ✓ Dépression nerveuse - Annulation toutes causes (A2) <ul style="list-style-type: none"> ✓ Dommages graves aux locaux privés ou professionnels ✓ Licenciement économique ✓ Modification ou suppression des congés payés ✓ Impossibilité d'accès au lieu de séjour ✓ Convocation à caractère impératif ✓ Obtention d'un emploi salarié - Annulation tout sauf (A3) 	(A1) Frais réels (A2) Frais réels (A3) Frais réels / Franchise 50 €
2/ FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR (B) <ul style="list-style-type: none"> ✓ Maladie grave, accident, décès ✓ Rechute ou aggravation d'une maladie préexistante ✓ Traumatisme psychologique ✓ Dommages graves aux locaux privés ou professionnels ✓ Impossibilité d'accès au lieu de séjour ✓ Convocation à caractère impératif ✓ Obtention d'un emploi salarié ✓ Evénements de guerre, imprévisibles et soudains 	(B) Remboursement des prestations terrestres non utilisées au prorata temporis (transport non compris)

Assurance « Bagages »

GARANTIES D'ASSURANCE	PLAFOND
BAGAGES (A)	(A) 2 000 € Franchise 50 € si vol du bagage

Ce document n'a pas de valeur contractuelle et ne saurait déroger aux conditions générales du contrat, disponible sur simple demande auprès de la FFRS - 12 rue des Pies - CS 50020 - 38361 Sassenage Cedex.
 Tél. : 04-76-53-09-80 - Mail : ffrs38@free.fr

Garant : Fédération Française de la Retraite Sportive
Immat° Registre Opérateurs Voyages/Séjours N° IM038120032
Assureur en responsabilité civile du vendeur : Mutuelle Saint-Christophe assurances
 Via Gras Savoye courtier en assurance

Contrat de vente d'un séjour

Important : si certaines des rubriques ci-dessous relatives aux caractéristiques du séjour ou du voyage ne sont pas remplies, les parties entendent se référer à l'offre préalable du voyage émanant de l'organisateur mentionné ci-dessus, conformément aux conditions générales de vente figurant au verso du présent document.

Participant(e) :

Nom/Prénom : _____ Date de naissance : _____
 Adresse : _____ Ville : _____
 Code postal : _____ Téléphone portable : _____
 Téléphone domicile : _____
 E-mail : _____
 N° Licence FFRS : _____ N° Sécurité sociale : _____
 N° Carte nationale d'identité : _____
 N° Passeport ou Visa (si voyage à l'étranger) : _____

Séjour/Voyage :

Destination et description (trek, croisière...) : **VVF - LE GE CAP FERRET**
 Activités : **Randonnées**
 Lieu : **33 950 LE GE CAP FER** Dates : **13/09 au 18/09/2021**
 Nombre de personnes participantes min : **38** Nombre de personnes participantes max : **44**
 Remises ou options :

Hébergement :

Lieu : **LE GE CAP FERRET** Type et confort : _____
 Type de chambre : **Double** Type de pension : **complète**

Transport :

Type : **CAR**

Assurance Assistance : souscrite auprès de Mutuaide, elle est incluse dans la licence avec l'IA.

Assurances optionnelles : souscrites auprès de Mutuaide (contrats n° 4059 et n° 4060)

Annulation et interruption de séjour : **OUI / NON**

Bagages France : **OUI / NON**

Bagages Monde : **OUI / NON**

Se reporter au document joint pour les détails et les coûts. L'imprimé « assurances » est à remplir et à retourner quelque soit votre réponse.

Formalités :

Nom et n° de tel de la personne à contacter en cas d'urgence :

Possibilité de révision du prix (séjour, activités) et conditions : **OUI / NON** Conditions :

Pour les voyages à l'étranger, le prix est susceptible d'être modifié en fonction des taxes d'aéroport, du prix du kérosène.

Remarques particulières et observations :

Décompte et prix unitaire

Prix du séjour (avec remises ou options)	43 3.58	€
Montant des Assurances Optionnelles :	12.42	€
TOTAL :	446.00	€

Mode et modalités de paiement : **Chèques**

Je soussigné(e) déclare avoir pris connaissance des dispositions légales et réglementaires figurant au verso et aux contrats d'assurance, des conditions générales particulières de vente, ainsi que des caractéristiques du séjour que je déclare accepter sans réserve.

Fait en deux exemplaires. Ajouter la mention manuscrite « lu et approuvé », signer et dater.

Le participant

R.S.V.A
 Référent Tourisme
 L'organisateur (Président Comité/Club)